

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2026-04

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment
l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature
au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre
Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise AXE-VALUE sollicitant
l'autorisation de réglementer temporairement la circulation 7 rue du Petit
Rouen à l'occasion de travaux de raccordement à la fibre optique,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu le 26 janvier 2026,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier
temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

**Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à
deux roues sera interdite le 26 janvier 2026 :**

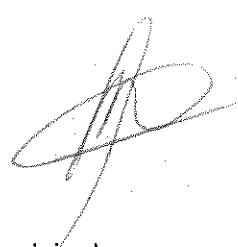
- Rue du Petit Rouen, au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant
les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise
AXE-VALUE.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et
poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la
Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée
des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du
présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le cinq janvier deux mil vingt-six.


Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal